



Evaluation Finale Indépendante UNDAF 2017-2021 Termes de Référence

1. Contexte

Les Fonds, Agences, Programmes et Entités du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) apportent leur soutien aux efforts de développement durable du Maroc dans le cadre du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Ce dernier constitue une réponse conjointe du Gouvernement marocain, du Système des Nations Unies pour le Développement et des partenaires concernés aux priorités nationales de développement durable et inclusif. Avec un budget total de plus de 200 millions de dollars, le cycle actuel de l'UNDAF couvre la période allant de 2017 à 2021 et apporte un appui technique et financier ciblant six domaines stratégiques pour le Maroc, notamment : (i) gouvernance démocratique et régionalisation avancée ; (ii) développement inclusif et durable ; (iii) santé ; (iv) éducation, (v) inclusion économique et réduction des inégalités et des vulnérabilités ; et (vi) développement rural inclusif, intégré et durable.

Le cycle actuel de l'UNDAF s'aligne également sur le programme gouvernemental 2017-2021 qui couvre cinq priorités : Soutien du choix démocratique, des principes de l'Etat de Droit et de la Loi et la consécration de la régionalisation avancée ; Renforcement des principes d'intégrité, la réforme de l'administration et la consécration de la bonne gouvernance ; Développement du modèle économique du Maroc, la promotion de l'emploi et du développement durable ; Renforcement du développement humain et de la cohésion sociale et spatiale ; Consolidation du rayonnement international du Maroc au service de ses causes justes dans le monde.

Un dispositif institutionnel de gouvernance a été mis en place pour le suivi et la mise en œuvre de l'UNDAF. Il s'agit d'un Comité de Pilotage Conjoint et de six groupes de Résultats, ainsi qu'un dispositif de gouvernance interne composé de l'Equipe de Pays (UNCT) et appuyé par des groupes de travail inter-agences. L'UNDAF est opérationnalisé par le biais de plans de travail conjoints, élaborés par les groupes de Résultats pour chacun des Résultats attendus, dont ils assurent également le suivi.

Le Système des Nations Unies pour le Développement est engagé depuis 2018 dans un processus de réforme qui vise à mettre en place un Système plus intégré, capable de mieux œuvrer sur le terrain, avec des responsabilités mieux définies ainsi que des capacités, compétences et ressources mieux alignées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. La réussite de cette réforme permettra d'apporter un appui en politique de développement de haut niveau, plus intégré, de meilleure qualité en soutien à l'Agenda 2030 ; des résultats programmatiques et stratégiques majeurs et accrus grâce à une collaboration renforcée ; une collaboration régionale et transfrontalière améliorée ; une utilisation plus efficiente des ressources avec la réalisation d'économies substantielles, des relations renouvelées entre les Nations Unies et les Etats membres, une visibilité du SNUD améliorée et plus de transparence et de qualité dans la mise en œuvre de nos interventions.

L'Equipe de Pays au Maroc est engagée dans le processus de la réforme depuis son adoption en 2018, notamment à travers une réflexion sur l'actuel cycle de l'UNDAF pour lequel une place centrale a été octroyée. Renommé « Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable », il devient l'instrument principal de planification stratégique et de mise en œuvre de la réponse collective du SNUD aux besoins et priorités nationaux, en alignement avec les ODD.

2. Justification

Conformément au cadre de suivi et d'évaluation, le Comité de Pilotage de l'UNDAF décide de lancer l'exercice d'évaluation finale indépendante de l'UNDAF 2017-2021. L'évaluation finale indépendante se justifie par la nécessité de **rendre compte** des résultats atteints par la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle permettra de déterminer la contribution effective du SNUD au développement humain, socio-économique et durable du Maroc, d'aviser sur la cohérence des interventions, de codifier les bonnes pratiques et de dégager des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre du prochain cadre de coopération 2022-2026.

Les évaluations des cycles UNDAF précédents ont démontré la nécessité de renforcer les rôles des évaluations en tant qu'instruments de redevabilité et d'apprentissage, d'accroître le niveau d'engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation de l'UNDAF ainsi que la participation des parties prenantes nationales. De ce fait, de nouvelles lignes directrices insistent sur :

- une participation plus explicite des parties prenantes nationales au processus d'évaluation
- le renforcement d'un mécanisme garantissant l'indépendance et la qualité de l'évaluation
- l'alignement des questions d'évaluation aux principes du nouveau cadre de coopération des Nations Unies (UNSDCF)
- la coordination avec les évaluations au niveau des agences pour maximiser les complémentarités et les synergies
- une adhésion accrue aux normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG)

L'évaluation finale indépendante est fondée sur l'approche droits humains et genre et adopte le prisme des normes internationales et des principes clés des droits de l'homme (égalité et non-discrimination, participation et responsabilité). A travers une analyse explicative, l'évaluation portera non seulement sur les contributions effectives à l'atteinte des effets (outcomes) et sur les réalisations de l'UNDAF, mais aussi sur les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi tout en tenant compte de l'influence que peuvent avoir les contextes socio-économique et politique du pays.

Elle permettra d'analyser le degré de prise en considération des quatre principes programmatiques dans la théorie de changement, à savoir **(i) ne laisser personne pour compte, (ii) droits de l'homme, égalité entre les sexes et autonomisation des femmes, (iii) durabilité et résilience, et Ethique de responsabilité.**

L'évaluation couvrira toutes les contributions des programmes et des interventions aux résultats de l'UNDAF par l'Equipe de pays du SNUD (UNCT), y compris les agences non-résidentes. Il convient de tenir compte des activités des agences sans programme de pays officiel, des activités mises en œuvre dans le cadre de programmes et projets mondiaux ou régionaux et des activités des agences non-résidentes. L'évaluation de l'UNDAF inclura toutes les interventions mises en œuvre au cours du cycle UNDAF jusqu'au début de l'exercice d'évaluation. Elle peut également couvrir des activités mises en œuvre avant le début du cycle 2017-2021, si leurs effets se manifestent au-delà d'un seul cycle du cadre de coopération. La portée et l'étendue devraient être définies auprès de chaque membre de l'UNCT.

En principe, l'évaluation de l'UNDAF ne devrait pas conduire à une évaluation complète des programmes, projets ou activités individuelles des membres de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT), mais plutôt s'appuyer sur les évaluations de programmes et de projets menées par chaque agence. Lorsqu'une pénurie de données nécessite une évaluation rapide d'une contribution, celle-ci doit être effectuée en utilisant des méthodologies d'évaluation appropriées

qui identifient les contributions au niveau des effets (outcomes) et vérifient la plausibilité des relations de cause à effet entre les interventions et les résultats (outputs).

Sur la base de l'analyse, l'évaluation finale indépendante conclura sur des constatations, conclusions et recommandations stratégiques, techniques et organisationnelles pour accroître la performance de la mise en œuvre du prochain cadre de coopération pour le développement durable 2022-2026 (UNSDCF).

L'évaluation finale indépendante sera crédible, indépendante, impartiale, transparente et utile.

3. Objectifs de l'évaluation

Cet exercice a pour but de fournir une évaluation indépendante de l'UNDAF au regard des critères suivants : Pertinence, Efficacité, Efficience, Impact, durabilité, cohérence et coordination.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- Évaluer la contribution du SNUD, conformément au but et aux objectifs de l'UNDAF 2017-2021, (i) aux priorités nationales de développement ; (ii) dans l'atteinte des objectifs de mise en œuvre de l'Agenda 2030 (ODD); -(iii) aux progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre des principaux engagements internationaux et régionaux en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et les droits humains;
- Évaluer l'efficacité avec laquelle le SNUD a mis en œuvre les six effets de l'UNDAF 2017-2021 et les principes de programmation des Nations Unies, y compris les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Évaluer comment les mécanismes de gestion, de coordination et d'exécution mis en œuvre par l'UNCT ont soutenu la mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2021 ; y inclus, l'analyse des partenariats, la mobilisation des ressources, l'adéquation des ressources par rapport aux résultats escomptés, les mécanismes et la stratégie de communication autour de l'UNDAF
- Déterminer les leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF et formuler des recommandations orientations concrètes à prendre en compte dans le prochain dans le prochain cadre de coopération pour le développement durable (UNSDCF).

4. Portée de l'évaluation

4.1. Focus programmatique de l'évaluation :

Le focus programmatique de l'évaluation portera sur les réalisations et résultats de l'UNDAF (2017-2021) à travers une approche analytique, l'évaluation portera non seulement sur les réalisations, mais aussi sur les processus de conception, de mise en œuvre et de coordination tout en tenant compte de l'influence que peuvent avoir les contextes socio-économiques et politiques du pays sur l'UNDAF.

4.2. Couverture géographique de l'évaluation :

Les interventions de l'UNDAF couvrent l'ensemble du territoire du pays, mais les principaux partenaires sont en majorité basés au niveau central à Rabat. L'évaluation pourrait sélectionner des zones d'intervention ou des réalisations majeures ont été achevées pour les étudier de près et les mettre en exergue.

4.3. Période étudiée

La période étudiée dans le cadre de cette évaluation correspond à la période de conception et de mise en œuvre de l'UNDAF à savoir janvier 2017- juin 2020. La mise en œuvre de l'UNDAF continuera jusqu'à la fin du cycle en décembre 2021. A cet effet, l'évaluation doit

tenir compte à la fois des résultats obtenus et ceux qui seront potentiellement achevés à la fin du cycle.

5. Niveau d'analyse, critères et questions de l'évaluation :

5.1 Niveau d'analyse et critères de l'évaluation

L'évaluation finale de l'UNDAF tiendra compte de deux principaux niveaux (i) analyse programmatique et (ii) analyse de l'égalité entre les sexes et des droits humains. A chaque niveau sont attribués une palette de critères d'évaluation permettant d'orienter l'analyse par rapport aux différents aspects et sous une variété d'angles de vue.

En effet, l'analyse programmatique sera conduite sous les critères recommandés par le Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et l'OCDE-CAD, à savoir : (i) pertinence, (ii) efficacité, (iii) efficacité, (iv) durabilité, (v) impact et (vi) cohérence (vii) coordination. De l'autre côté, l'analyse de l'égalité entre les sexes et les droits humains sera faite de manière transversale dans l'ensemble des critères retenus conformément à la guidance de l'UNEG sur l'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans les évaluations ¹.

5.2 Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation permettent d'orienter les évaluateurs dans le développement de la matrice de conception de l'évaluation, de guider l'analyse et de définir la ligne d'enquête que l'évaluation doit suivre. Les questions de l'évaluation proposées dans les présents Termes de Référence, sont à développer et détaillées davantage par l'équipe de l'évaluation dans le cadre de la matrice de conception de l'évaluation faisant partie du rapport de démarrage (1^{er} livrable de l'évaluation). Ils doivent être présentés en fonction des sept critères de l'évaluation indiqué dans la section « 5.1 Niveau d'analyse et critères de l'évaluation » avec une attention accordée à l'équité et l'égalité entre les sexes et les droits humains.

a) Pertinence et efficacité de l'appui du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD)

: mesure dans laquelle la mise en œuvre de l'UNDAF 2017-2021 correspond-elle aux priorités et politiques de développement nationales

- Le SNUD a-t-il soutenu la réalisation des objectifs et cibles de développement, conformément aux stratégies et cadres nationaux pertinents ?
- Le SNUD a-t-il abordé les principaux problèmes et défis de développement identifiés par le bilan commun de pays des Nations Unies (CCA) dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ?
- Le soutien du SNUD a-t-il priorisé et pris en compte (i) les populations les plus vulnérables, de manière à ne laisser personne pour compte (ii) les droits de humains, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, (iii) la durabilité et résilience, et éthique de responsabilité.
- Les chaînes de résultats de l'UNDAF sont-elles bien articulées selon une analyse causale et des niveaux de changements solides ?

¹ <http://www.uneval.org/document/detail/980>

- Dans quelle mesure l'UNDAF dispose de capacités à anticiper les besoins émergents et imprévus du pays et des populations ainsi que les changements dans le contexte national au-delà de l'alignement sur les politiques publiques du pays ?
- Dans quelle mesure les interventions SNUD dans le cadre de cet UNDAF ont intégrés la dimension territoriale et si c'est le cas, est-ce qu'elles ont été bien réparties sur le plan territorial ?

b) Cohérence du soutien du SNUD et efficacité du cadre de coopération : mesure de la réalisation des résultats attendus, permettant l'atteinte des objectifs escomptés et contribution aux effets de l'UNDAF 2017-2021

- Quel est le degré d'ancrage de l'UNDAF dans les politiques publiques du pays ?
- Le SNUD a-t-il collectivement priorisé les activités en fonction des besoins (demande) plutôt que de la disponibilité des ressources (offre), et réaffecté les ressources en fonction des priorités collectives si nécessaire ? L'UNDAF 2017-2021 a-t-il contribué efficacement à cette fin en améliorant la clarté et la transparence des résultats obtenus et des ressources utilisées ?
- L'UNDAF 2017-2021 a-t-il renforcé la position, la crédibilité et la fiabilité du système des Nations Unies (SNUD) en tant que partenaire du gouvernement et d'autres acteurs, et a-t-il été utilisé efficacement comme véhicule de partenariat ?
- L'UNDAF 2017-2021 a-t-il renforcé la cohérence du soutien des membres de l'équipe de pays (UNCT) aux objectifs communs et à la fourniture d'un soutien intégré, de qualité et axé sur les ODD ?
- L'UNDAF 2017-2021 a-t-il facilité l'identification et l'accès à de nouveaux flux de financement pour les partenaires nationaux ?
- L'UNDAF 2017-2021 a-t-il réduit les coûts de transaction pour les partenaires grâce à une plus grande cohérence ?
- Quel était le degré de souplesse (flexibilité) de l'UNDAF au cours du cycle d'intégration ? Quels sont les défis qui émergent ?

c) Soutenir les changements transformationnels

- L'appui du SNUD s'est-il étendu de manière à renforcer les capacités nationales et locales et à garantir des gains à long terme dans les domaines couverts par les 6 effets de l'UNDAF ?
- Le SNUD a-t-il mobilisé toutes les sources de financement et d'investissement, plutôt que de dépendre principalement du financement des donateurs pour ses interventions, de manière à garantir l'ampleur de l'impact nécessaire pour réaliser le Programme 2030 pour le Développement Durable ?
- Le SNUD a-t-il promu et soutenu une croissance économique inclusive et durable qui ne laisse personne pour compte et renforce les fondements écologiques de l'économie et de la société ?
- Le SNUD a-t-il promu ou soutenu la cohérence des politiques et des secteurs, étant donné la nature multisectorielle du développement social et économique ?
- Le SNUD a-t-il appuyé le pays et la population dans le renforcement de la résilience économique et individuelle et contribué à réduire/atténuer la vulnérabilité face aux chocs et aux crises ?

d) Conformité aux principes transversaux

- Le soutien et interventions du SNUD ont-ils contribué à promouvoir l'égalité des sexes ?
- Le soutien et interventions du SNUD ont-ils examiné et se sont-ils adressés aux thématiques relatives aux droits humains ?
- Le soutien et interventions du SNUD ont-ils été conçus et fournis en tenant dûment compte des considérations environnementales ?

6. Méthodologie

L'évaluation finale de l'UNDAF est un exercice indépendant, conduite par une équipe de consultants (un consultant international et un consultant national)

Se basant sur la théorie de changement (formulation suite à un atelier) et en se référant aux questions proposées dans les présents Termes de Références, l'équipe de l'évaluation devra définir la liste finale des questions par critère d'évaluation, tout en veillant à avoir une couverture de trois principales catégories de questions à savoir : descriptives, normatives et cause-effets, chaque question clé devra être clairement déclinée en sous-questions, indicateurs, cibles et baseline par indicateur avec précision des outils de collecte de données appropriés. S'agissant d'une évaluation sommative, la méthodologie à adopter pour répondre aux questions de l'évaluation sera basée sur une approche mixte qualitative et quantitative avec un design non expérimental.

L'équipe de l'évaluation doit également identifier dans sa méthodologie les sources d'information par question d'évaluation, en effet, les sources de données secondaires peuvent inclure la documentation pertinente du l'UNDAF, les statistiques aux niveaux national et local et les données d'enquêtes. Quant aux sources de données primaires, elles sont constituées des informateurs clés y compris les membres de l'UNCT, des représentants des départements gouvernementaux et les Organisations de la Société Civiles partenaires.

L'évaluation appliquera une approche participative, une méthodologie, des outils et des techniques d'analyse des données sensibles au genre, en veillant à ce que les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits soient systématiquement impliqués tout au long du processus d'évaluation et que l'évaluation recueille et analyse des données ventilées par sexe. Il est recommandé aux évaluateurs d'appliquer un cadre d'analyse genre tel que le Gender Results Effectiveness Scale (GRES).

L'équipe de l'évaluation doit aussi présenter la méthode de collecte de donnée (triangulation, méthode mixte qualitative et quantitative...) tout en définissant les instruments de collecte de données appropriés qui devraient être présentés dans la matrice de conception de l'évaluation qui constitue la pièce maîtresse du rapport de démarrage de l'évaluation qui constitue le premier livrable.

Par ailleurs, l'analyse de données doit être amplement expliquée dans le rapport de démarrage avec la justification du choix de la méthodologie et outils adoptés. Ce choix doit prendre en considération les limites relatives à la collecte de données et la disponibilité de données secondaires notamment les statistiques relatives à certaines composantes.



7. Processus de l'évaluation :

L'exercice de l'évaluation sera participatif et inclusif, et sera coordonné par un Comité Directeur, co-présidé par la Coordonnatrice résidente a.i. du SNUD et le Directeur de la Coopération du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger.

L'évaluation se déroulera en cinq phases : (i) Préparation (ii) Conception ; (iii) Collecte de données sur le terrain, (iv) analyse et rapportage et (v) dissémination et suivi.

La phase de préparation consacrée à la mise en place de la structure de gestion (équipe restreinte UN/Gouvernement) qui en coordination avec l'équipe de consultants facilitera la conduite de l'évaluation, instaurera un cadre de dialogue et de concertation entre les différentes parties prenantes, promouvra le partage des points de vue sur les résultats du travail de la mission et fournira une assurance qualité / orientations stratégiques à toutes les étapes clés de l'exercice.

La phase de conception débutera par une réunion de cadrage et d'orientation de l'équipe d'évaluation avec le RC a.i. Cette phase est consacrée à la structuration du processus d'évaluation, à ce stade, l'équipe de l'évaluation doit acquérir une connaissance approfondie à la fois du contexte national, de l'UNDAF, des revues, des rapports et du contexte de mise en œuvre (revue documentaire).

L'équipe de l'évaluation doit développer la matrice de conception de l'évaluation en choisissant et adaptant les questions d'évaluation et identifiant les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données ainsi que les parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de collecte de données (échantillon) et établir un chronogramme détaillé des différentes phases de l'évaluation. Ces éléments feront partie du rapport de démarrage qui constitue le 1^{er} livrable.

La Phase de collecte de données, Cette phase consiste en une mission sur le terrain afin de compléter la collecte de données et procéder à l'analyse. Le recueil de données devrait être conformément à l'approche méthodologique et l'échéancier indiqués dans le rapport de démarrage validé par le comité directeur de l'évaluation. A l'issue de cette phase, l'équipe de l'évaluation devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

A la fin de cette phase l'équipe de l'évaluation fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain, et ce, dans une réunion de débriefing en présence des membres du comité directeur de l'Evaluation, en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

La phase d'analyse et d'élaboration des rapports consacrée à l'analyse des données collectées pour répondre aux questions de l'évaluation et à l'élaboration des rapports provisoire (draft) et final de l'évaluation.

Durant cette phase l'équipe de l'évaluation continuera le travail d'analyse des données initiée dans la phase de collecte de données et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par le comité directeur de l'évaluation dans la réunion de partage des constats préliminaires de l'évaluation à la fin de la phase de terrain. Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision par le Comité Directeur de l'évaluation.

La **phase de dissémination** sera consacrée à communiquer sur les résultats de l'évaluation finale indépendante. Un atelier sera organisé avec les parties prenantes pour restituer les résultats, recommandations et leçons apprises. La phase de dissémination permettra d'engager les discussions avec un large éventail de parties prenantes - notamment lors de l'atelier - et contribuera à faciliter l'apprentissage. L'atelier constituera également une occasion pour entamer un processus de réflexion et de dialogue avec différents partenaires sur l'orientation du prochain cadre de coopération (UNSDCF).

8. Limites potentielles à prendre en considération dans l'évaluation :

Comme indiqué dans la section « 2. Justification », l'évaluation finale de l'UNDAF repose en grande partie sur les évaluations de programmes et projets conduites par les Agences, la pratique et la disponibilité d'évaluations varient d'une agence à l'autre ce qui pourrait se traduire par le manque de couverture d'une grande partie des axes de l'UNDAF par des évaluations, ceci constituerait une limite potentielle à prendre en considération par les évaluateurs.

Des limites doivent également être prises en considération en lien avec la disponibilité de données statistiques désagrégées par sexe, tranche d'âge et zone géographique. Les évaluateurs sont tenus d'utiliser des sources de données fiables en se basant sur les rapports et systèmes d'information retenus comme sources de données secondaires et listés dans le rapport de démarrage (1^{er} livrable).

Par ailleurs, la phase de collecte de données sur le terrain devrait être lancée en dernier trimestre de l'année. Tenant compte du contexte particulier cette année avec la crise COVID19, la disponibilité des Agences des Nations Unies et des partenaires nationaux en cette période pourraient constituer une limite potentielle du fait que ce trimestre sera l'occasion de récupérer le retard dans l'exécution des plans de travail.

9. Gouvernance et gestion de l'évaluation

Le document Structure de gouvernance et de gestion de l'évaluation, joint en annexe, décrit les organes de gouvernance, de gestion et de suivi de l'évaluation finale indépendante.

10. Produit et livrables

10.1. Rapport de démarrage (inception report)

Le rapport de démarrage constitue le premier livrable de l'évaluation, il sert de déclaration de consentement entre l'équipe de l'évaluation et le Comité Directeur de l'évaluation sur la gestion de l'évaluation, sa démarche méthodologique et son échéancier.

Le rapport de lancement doit être de 20 à 30 pages au maximum y compris les annexes, à élaborer suite à la réunion de cadrage avec la Coordinatrice Résidente a.i et la revue préliminaire de la documentation de l'UNDAF. Ce rapport doit présenter une justification claire du choix de l'approche méthodologique préconisée, ses forces et ses limites à répondre au but, aux objectifs et à la portée de l'évaluation. Le rapport de démarrage sera partagé avec le Comité Directeur et UNDCO pour commentaires et approbation.

Le Rapport de démarrage doit inclure :

- Un examen de l'évaluabilité de l'UNDAF 2017-2021, y compris l'identification des lacunes dans les données et une proposition pour remédier aux limites identifiées ;
- L'élaboration de la matrice de l'évaluation y compris les questions d'évaluation, outils de collecte de données, sources d'information... ;
- Un plan d'activités de l'exercice d'évaluation et un calendrier,

- La Proposition d'échantillon pour la phase de collecte de donnée.
- Un Mapping des parties prenantes, ceci aidera à mieux comprendre l'UNDAF, le rôle des Agences, des partenaires nationaux et de la société civile dans chaque résultat de l'UNDAF.
- Le format du rapport de l'évaluation conformément aux standards de l'UNEG²

10.2. Projet du rapport d'évaluation

Le projet de rapport finale de l'évaluation doit être élaboré en 40 à 60 pages au maximum y compris un résumé de 5 à 10 pages (sans compter les annexes). Il doit être formulé d'une manière claire et concise qui permet aux lecteurs de suivre facilement sa logique. Il doit limiter les descriptions factuelles, disponibles ailleurs. Le rapport doit faire état de constatations, conclusions en réponses aux principales questions de l'évaluation et recommandations de manière logique et convaincante.

Le rapport doit respecter rigoureusement la structure du rapport finale de l'évaluation telle qu'elle est proposée et approuvée dans le rapport de démarrage de l'évaluation et les standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations.

Le rapport provisoire de l'évaluation fera l'objet d'un processus de revue et d'assurance qualité par le Comité Directeur de l'Evaluation et de UNDCO.

Il inclut :

- La justification et l'étendue de l'évaluation ;
- Les objectifs et méthodologie de l'évaluation ;
- Les résultats, les évidences et l'analyse ;
- Les conclusions ;
- Les recommandations ;
- Les leçons apprises.

Les recommandations devront :

- Suivre les constatations basées sur des évidences et des conclusions qui en sont tirées, avec leur justification clairement expliquée ;
- Être adaptées au contexte du pays et à l'amélioration de l'appui du système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) à la réalisation des objectifs nationaux et des objectifs de développement durable (ODD) ;
- Être développées avec la participation des parties prenantes concernées pour garantir la pertinence et la faisabilité des actions à suivre ;
- Être formulées de manière à permettre à l'UNCT d'identifier des actions concrètes pour la mise en œuvre des réponses (Management Response).

10.3. Rapport final d'évaluation

La version finale du rapport doit être de 40 à 60 pages y compris un résumé de 5 à 10 pages (sans compter les annexes). Cette version est considérée comme finale incluant les commentaires et recommandations du Comité Directeur de l'Evaluation et de UNDCO.

Tout comme le rapport provisoire de l'évaluation, la version finale doit se conformer rigoureusement aux standards de l'UNEG reflétés dans la structure du rapport proposée et approuvée dans le rapport de démarrage de l'évaluation.

² [file:///C:/Users/ramri/Downloads/UNEG_G_2010_2_Quality_Checklist_for_Evaluation_Reports%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/ramri/Downloads/UNEG_G_2010_2_Quality_Checklist_for_Evaluation_Reports%20(1).pdf)

Le tableau indicatif suivant montre la répartition de la durée totale de l'évaluation en fonction des phases et livrables de l'évaluation :

PHASES ET LIVRABLES	QUANTITÉ EN J/H
I- PHASE DE CONCEPTION	
Réunion de cadrage	6
Revue initiale de la documentation	
Livrable 1 : Rapport de démarrage	
Examen du rapport de démarrage par le Comité Directeur et UNDCO pour commentaires et approbation	NA
II- PHASE DE COLLECTE DE DONNÉES	
Collecte de données primaires complémentaires à la revue de littérature	10
III- PHASE DE RAPPORTAGE	
Analyse de données	10
Livrable 2 Rapport provisoire de l'évaluation	
Examen du rapport provisoire de l'évaluation par le Comité Directeur et UNDCO pour commentaires et approbation	NA
Finalisation du rapport	4
Livrable 3 : Rapport final de l'évaluation	NA
Examen du rapport provisoire de l'évaluation par le Comité Directeur et UNDCO pour commentaires et approbation	
IV-PHASE DE DISSÉMINATION	
Atelier national de dissémination	2
Total J/H	32

11. Calendrier provisoire de la mission

La mission se déroulera sur 35 Jours ouvrables répartis sur 2 mois à partir du 1^{er} Septembre 2020 selon le calendrier provisoire suivant :

PHASES ET LIVRABLES DE L'EVALUATION	Juillet-Oct				Nov				Déc			
	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
I. PHASE DE préparation												
- Elaboration des TdR												
- Approbation des TdR												
- Recrutement de l'équipe de l'évaluation												
II. PHASE DE CONCEPTION												
- Livrable 1 : Rapport de démarrage												
III. PHASE DE COLLECTE DE DONNEES												
- Collecte de données												
IV. PHASE DE RAPPORTAGE												
- Livrable 2 : Rapport provisoire de l'évaluation												
- Livrable 3 : Rapport final de l'évaluation												
V. PHASE DE DISSEMINATION												
- Atelier de présentation des résultats												
- Management Response												

12. Parties prenantes de l'évaluation :

Commanditaire de l'évaluation : Bureau de Coordonnateur Résident

Manager de l'évaluation : Data manager/BCR avec soutien et accompagnement technique du Groupe Travail de Suivi & Evaluation (GTSE).

Equipe de l'évaluation : composée d'un expert évaluateur international et un expert technique national en programme de développement

Comité Directeur de l'évaluation :

- Coprésident : RC et le représentant du MAECI ;
- Membres : l'Equipe de pays (UNCT) ; les coprésidents nationaux des Groupes de Résultats ; les coprésidents du GTSE; la présidente du Groupe Thématique Genre

Groupe Consultatif : Regroupant les principales parties prenantes gouvernementales et de la société civile, en particulier ceux qui pourraient refléter l'intérêt de divers groupes sociaux, y compris les femmes et les personnes les plus vulnérables, ainsi que les agences non-résidentes et les partenaires techniques et financiers

13. Qualifications et responsabilités de l'équipe d'évaluation

13.1. Qualifications

L'équipe d'évaluation doit être constituée en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et la couverture de différents domaines d'interventions des membres de l'Equipe de Pays (UNCT). Les membres de l'équipe d'évaluation doivent avoir les compétences suivantes :

- Bonne compréhension des ODD et de leurs implications pour la coopération au développement ;
- Bonne compréhension du rôle du système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) dans la coopération au développement dans le contexte du pays ;
- Compréhension de la réforme des Nations Unies et de ses implications pour la mise en œuvre au niveau des pays ;
- Capacité d'analyse démontrée, en particulier dans le cas du chef d'équipe, y compris sur l'économie politique et le financement du développement ;
- Expérience avérée dans la conduite d'évaluations de programmes et de thèmes complexes
- (minimum 10 ans pour l'expert international ainsi que 7 ans pour l'expert (e) national (e));

- Bonne connaissance du contexte du pays et une compréhension approfondie d'au moins un domaine de travail des membres de l'UNCT; collectivement, les membres de l'équipe d'évaluation devraient couvrir largement tous les domaines d'activité de l'UNCT ;
- Capacité démontrée de rédaction et de communication claires en français ;
- Absence de conflits d'intérêts (jamais employé par des membres de l'UNCT ou des partenaires de mise en œuvre, ni prévu d'être employé dans un avenir proche, pas de relations personnelles avec des membres de l'UNCT).

13.2. Responsabilités

L'expert(e) international :

- Elabore la conception globale de l'évaluation et assure un leadership intellectuel ;
- Coordonne les relations entre l'équipe d'évaluation et le manager de l'évaluation ;
- Fournit l'assurance qualité du processus de collecte des données ;
- Se déplace dans les zones d'intervention, si pertinent, pour la collecte de données ;
- Fournit l'assurance qualité du processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de démarrage, rapport provisoire et rapport final), agit en tant que co-auteur(e) principal(e)
- et assure la cohésion analytique globale ;
- Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
- Facilite les réunions de présentation des livrables et présente les constatations et les conclusions du rapport final de l'évaluation

Les expert(e)s nationaux/nationales :

- Contribuent à l'analyse documentaire et au processus de collecte des données en étudiant les documents, les données quantitatives et qualitatives, et en menant des entretiens, des groupes de discussion, des ateliers
- Collectent les données quantitatives et qualitatives pertinentes, effectuent des analyses des données recueillies,
- Effectuent des visites de terrain, si pertinent, avec l'expert(e) international(e) dans les zones d'intervention pour rencontrer les partenaires et les bénéficiaires ;
- Rédigent l'ébauche des sections assignées du rapport d'évaluation ;
- Veillent à l'assurance qualité interne et aident à l'élaboration des versions révisées des rapports d'évaluation.

14. Profil de l'Equipe d'Evaluation

L'expert(e) spécialiste international en évaluation devra démontrer :

- Un diplôme universitaire de niveau Master au moins dans un domaine relatif au développement humain ;
- Un minimum de 10 ans d'expérience internationale en matière d'évaluation des programmes de développement ;
- Une expérience dans les questions de développement, y compris les ODD, la santé, l'éducation, le développement durable, le genre et l'approche basée sur les droits humains ;
- Une bonne compréhension et connaissance du système des Nations Unies et de ses outils de planification et de programmation ;
- Une bonne communication et capacité rédactionnelle en français et connaissance pratique de l'anglais ;
- Une parfaite maîtrise des outils informatiques ;
- Une expérience professionnelle dans l'évaluation de l'UNDAF constituera un avantage.

- Excellente capacité de rédaction et de communication verbale en français et une bonne capacité à lire et comprendre les documents écrits en anglais.

Un(e) expert(e) national(e), spécialiste en programme développement devra démontrer :

- Titulaire d'une maîtrise en sciences sociales ou domaine connexe ;
- Un minimum de 7 ans d'expérience dans les exercices d'évaluation des programmes sectoriels ;
- De l'expérience dans les questions de développement relatives à l'Education, la Santé, la Gouvernance, la Pauvreté et le Développement Durable ;
- Une connaissance avérée du contexte politique, économique et social du Maroc, des politiques publiques et des réformes engagées, des institutions nationales et de la communauté des bailleurs ;
- Une connaissance avérée de l'agenda 2030 ;
- Une bonne connaissance de l'approche genre et de l'approche basée sur les droits humains
- Une bonne compréhension et connaissance de la coopération bilatérale et multilatérale au Maroc, des Agences du Système des Nations Unies, et de leurs outils de planification et de programmation ;
- Excellente capacité de rédaction et de communication verbale en arabe et français et une bonne capacité à lire et comprendre les documents écrits en anglais.

15. Ethique d'évaluation

Les évaluateurs doivent adhérer aux principes et directives éthiques³ pour la conduite des évaluations et appliquer les normes⁴ et standards de l'UNEG ainsi que les directives sur l'égalité des sexes et les droits humains. Chaque membre de l'équipe d'évaluation recevra et signera le Code de conduite des évaluateurs de l'UNEG.

16. Documents de références

- UNDAF 2017-2021
- Bilan Commun de Pays
- SitAn 2019 UNICEF (Rapport sur la Situation des enfants et des femmes)
- AWP conjoints 2017, 2018, 2019, 2020
- Rapport annuels conjoints 2017, 2018, 2019
- Fiche métadonnées des indicateurs d'UNDAF pour chaque Groupe de résultat
- Cadre de résultats et de ressources des Groupes de résultats
- Comptes-rendus des revues annuelles et réunions du Comité de Pilotage
- Liste des membres et instances de gouvernance de l'UNDAF 2017-2021 (Groupes de résultats, Groupes thématiques, Groupes de travail)
- Termes de références des instances de gouvernance de l'UNDAF 2017-2021
- Rapports annuels et évaluations ou rapports à mi-parcours des agences du SNUD, 2017, 2018, 2019, 2020
- Stratégies, plans, analyses, recherches, études, évaluations pertinentes
- Stratégies sectorielles de développement
- Rapports générés par UN Info
- UNEG Ethical Guidelines⁵

³ <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>

⁴ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

⁵ <http://www.unevaluation.org/document/detail/102>



- Norms and Standards for Evaluation (2016)⁶
- Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation - Towards UNEG Guidance⁷
- UN-SWAP Evaluation Performance Indicator and its related scorecard⁸
- Modèle de rapport de démarrage
- Modèle de rapport final
- Meta-synthesis of UNDAF Evaluations with a Gender Lens_Dec2019
- Session UNCT Ankara July
- Revised UN SWAP EPI Technical Note and Scorecard_April_2018

⁶ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

⁷ <http://www.uneval.org/document/detail/980>

⁸ <http://www.unevaluation.org/document/detail/1452>

ANNEXES

Structures de Gouvernance et de Gestion de l'Evaluation

Termes de Référence

1. Introduction

Les Fonds, Agences, Programmes et Entités du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) apportent leur soutien aux efforts de développement durable du Maroc dans le cadre du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Ce dernier constitue une réponse conjointe du Gouvernement marocain, du Système des Nations Unies pour le Développement et des partenaires concernés aux priorités nationales de développement durable et inclusif. Avec un budget total de plus de 200 millions de dollars, le cycle actuel de l'UNDAF couvre la période allant de 2017 à 2021 et apporte un appui technique et financier ciblant six domaines stratégiques pour le Maroc.

Conformément au cadre de suivi et d'évaluation, le Comité de Pilotage de l'UNDAF décide de lancer l'exercice d'évaluation finale indépendante de l'UNDAF 2017-2021. L'évaluation finale indépendante se justifie par la nécessité de rendre compte des résultats atteints par la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle permettra de déterminer la contribution effective du SNUD au développement humain, socio-économique et durable du Maroc, d'aviser sur la cohérence des interventions, de codifier les bonnes pratiques et de dégager des recommandations pour l'élaboration et mise en œuvre du prochain cadre de coopération 2022-2026.

Les évaluations des cycles UNDAF précédents ont démontré la nécessité de renforcer les rôles des évaluations en tant qu'instruments de redevabilité et d'apprentissage, d'accroître le niveau d'engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation de l'UNDAF, ainsi que la participation des parties prenantes nationales. De ce fait, de nouvelles lignes directrices insistent sur:

- une participation plus explicite des parties prenantes nationales au processus d'évaluation
- le renforcement d'un mécanisme garantissant l'indépendance et la qualité de l'évaluation
- l'alignement des questions d'évaluation aux principes du nouveau cadre de coopération des Nations Unies (UNSDCF)
- la coordination avec les évaluations au niveau des agences pour maximiser les complémentarités et les synergies
- une adhésion accrue aux normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG)

Les orientations sur les normes et standards⁹ du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) mettent l'accent sur l'importance de créer un organe de gestion de l'évaluation avec différents niveaux de gestion dans la conduite et la supervision de l'évaluation, de clarifier les canaux de communications et de reporting de l'équipe d'évaluation.

Une structure de gestion de l'évaluation est mise en place dans ce sens pour faciliter la conduite du processus, instaurer un cadre de dialogue et de concertation entre différentes parties

⁹ <http://www.unevaluation.org/unevaluationstandards>

prenantes, promouvoir le partage des points de vue sur les résultats du travail de la mission et fournir une assurance qualité à toutes les étapes clés de l'exercice. Ce rôle de contrôle de la qualité permettra d'améliorer la qualité du produit final et d'assurer qu'il répond aux attentes et besoins du Comité de Pilotage de l'UNDAF et des parties prenantes. In fine, la gestion systématique de l'évaluation finale indépendante de l'UNDAF rendra les parties impliquées redevables de leur contribution au processus d'évaluation.

2. Structures de gouvernance et de gestion de l'évaluation finale indépendante de l'UNDAF

Le **Comité Directeur** de l'évaluation de l'UNDAF sera l'organe responsable du bon déroulement de l'exercice d'évaluation. Le Comité de Pilotage de l'UNDAF 2017-2021, coprésidé par la Coordinatrice résidente a.i. et le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger et incluant les membres de l'UNCT, les coprésidents du GTSE, les coprésidents nationaux des Groupes de résultats et la présidente du Groupe Thématique Genre (GTG), assumera le rôle du Comité Directeur. Les partenaires nationaux ne faisant pas partie du Comité Directeur peuvent choisir de rejoindre le Groupe Consultatif. Le Comité Directeur et le groupe consultatif devraient être informés au début de l'évaluation. Les membres du Comité Directeur sont indiqués dans l'Annexe I.

Le Comité Directeur nommera un(e) **Responsable de l'évaluation**. En général, le/la chargé(e) du suivi et d'évaluation (S&E) au Bureau du Coordonnateur Résident assume le rôle de responsable de l'évaluation. La Coordinatrice résidente a.i. et l'UNCT devraient veiller à ce que le/la responsable de l'évaluation puisse travailler dans un environnement et des conditions propices à une gestion d'évaluation indépendante et impartiale, et ne soit soumis à aucune pression induite de la part de toute partie intéressée.

Le Comité Directeur et le/la responsable de l'évaluation seront appuyés par le Groupe Travail de Suivi & Evaluation (GTSE) qui est constitué par des spécialistes ou chargés d'évaluation des agences du SNUD.

Le Comité Directeur invitera les parties gouvernementales et d'autres parties prenantes clés des agences de l'UNCT à former un **Groupe Consultatif**. Le groupe consultatif devrait être suffisamment inclusif pour représenter divers intérêts sectoriels. Les principales parties prenantes comprennent des représentants de la société civile, en particulier ceux qui pourraient refléter l'intérêt de divers groupes sociaux, y compris les femmes et les personnes les plus vulnérables, ainsi que les partenaires internationaux de développement ou de financement (partenaires techniques et financiers). Le groupe consultatif peut également comprendre des membres de l'UNCT ne faisant pas partie du Comité Directeur comme les représentant(e)s d'agences non résidentes. Le groupe consultatif fournira des contributions aux étapes clés de l'évaluation, telles que la conception et la planification des activités, la validation des résultats et la formulation des recommandations.

L'équipe d'évaluation comprend des évaluateurs externes indépendants. Elle doit être pilotée par un(e) chef(fe) d'équipe international expert en évaluation et un.e expert.e technique national en programme de développement. Dans la composition de l'équipe d'évaluation, l'équilibre entre les sexes devrait être maintenu. De plus, l'équipe peut être appuyée par des ressources humaines locales, si nécessaire, pour la collecte des données.

L'évaluation doit être appuyée par un conseiller en évaluation désigné au sein de UNDCO¹⁰ pour garantir l'indépendance et la qualité de l'évaluation et intervenir en cas de litige.

3. Rôles et responsabilités

3.1 Le Comité Directeur

Le Comité Directeur est chargé de veiller à ce que l'évaluation de l'UNDAF soit menée en temps opportun et selon un processus approprié, de manière à respecter les normes de qualité et à être utile à l'UNCT et aux parties prenantes.

Plus précisément, le Comité Directeur a pour responsabilités de :

- Décider du calendrier de l'évaluation en consultation avec les partenaires gouvernementaux et d'inviter les homologues officiels et d'autres parties prenantes clés à former le Groupe Consultatif ;
- Informer UNDCO du lancement de l'évaluation, afin qu'un conseiller en évaluation puisse être attribué, et informer UNEG afin d'obtenir le soutien nécessaire ;
- Nommer le/la responsable de l'évaluation ;
- Fournir des ressources suffisantes pour mener l'évaluation - un budget adéquat est alloué à l'avance mais, si nécessaire, l'ajuster en fonction des estimations réelles faites par le/la responsable de l'évaluation et convenir des sources de financement¹¹ ;
- Veiller à ce que le personnel du SNUD apporte tout son soutien à l'équipe d'évaluation ;
- Approuver l'équipe d'évaluation proposée par le/la responsable de l'évaluation et approuvée par le conseiller en évaluation d'UN DCO ;
- S'assurer que l'équipe d'évaluation a accès aux informations et aux parties prenantes ;
- Fournir des commentaires sur les livrables de l'évaluation ;
- Approuver le rapport final après validation par le conseiller en évaluation d'UN DCO ;
- Préparer la réponse du management (Management Response), en consultation avec tous les membres de l'UNCT ;
- Organiser un atelier avec les parties prenantes après finalisation du rapport final ;
- Transmettre le rapport à UN DCO pour partage sur les plateformes mondiales/régionales et aux bureaux régionaux et sièges concernés, et
- Prendre des mesures nécessaires pour diffuser l'évaluation et promouvoir son utilisation et les enseignements tirés ;
- Assurer le suivi du Management Response.

¹⁰ Le Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) peut, sur demande du BCR, affecter un conseiller en évaluation à l'exercice en attendant une décision sur la disponibilité de cette capacité au sein du Secrétariat des Nations Unies.

¹¹ Se référer à la Section 18 sur le budget du document Interim Cooperation Framework Evaluation Guidelines

3.2 Le/la Responsable de l'évaluation

Le/la responsable de l'évaluation est responsable de la gestion de l'ensemble du processus : s'assurer que l'évaluation est correctement conduite, gérer le processus de validation et de contrôle qualité et s'assurer que le rapport respecte les termes de référence.

Le responsable de l'évaluation devra :

- Mener les travaux préparatoires nécessaires pour définir l'étendue de l'évaluation et les questions en cartographiant (mapping) les activités, les parties prenantes et les données secondaires disponibles telles que les rapports d'évaluation, les données de suivi des résultats et les statistiques;
- Rédiger les termes de référence et les diffuser auprès de la UNCT, du GTSE et du GTG pour approbation
- Diffuser les termes de références approuvés au Comité Directeur et au Groupe consultatif pour information
- Établir le budget prévisionnel initial et obtenir l'approbation du Comité Directeur ;
- Recruter l'équipe d'évaluation après approbation du Comité Directeur et du conseiller en évaluation d'UN DCO quant aux choix de l'équipe d'évaluation;
- Fournir à l'équipe d'évaluation toutes les informations dont elle a besoin pour mener l'évaluation de manière efficace et organiser des séances d'information avec les membres de l'UNCT et les responsables de programme sur leurs programmes et activités respectifs;
- Organiser des ateliers sur la théorie du changement avec l'équipe d'évaluation et les membres de l'UNCT ;
- Recevoir et examiner le rapport de démarrage (inception report) préparé par l'équipe d'évaluation, le faire examiner par le conseiller en évaluation d'UN DCO et conseiller l'équipe d'évaluation sur les révisions, si nécessaire;
- Faciliter la mission, aider l'équipe d'évaluation à accéder aux parties prenantes et aux informations supplémentaires, organiser les réunions et assurer les aspects logistiques;
- Recevoir la première version consolidée (draft) de l'évaluation et assurer un contrôle de qualité pro forma (structure et format, respect des TdR);
- Envoyer la première ébauche au conseiller en évaluation d'UN DCO;
- Gérer le processus de validation en faisant circuler l'ébauche (draft) pour commentaires au Comité Directeur, au Groupe Consultatif et à toutes les autres parties prenantes clés, en s'assurant que tous les commentaires et réponses sont correctement enregistrés ;
- Envoyer des commentaires à l'équipe d'évaluation pour révision;
- Envoyer le draft révisé au conseiller en évaluation pour un contrôle qualité externe et demander à l'équipe d'évaluation de réviser le rapport si nécessaire;
- Envoyer le rapport final au conseiller en évaluation et obtenir l'autorisation de paiement de l'équipe d'évaluation (si le rapport satisfait aux critères du contrôle de qualité externe);
- Préparer et gérer l'atelier des parties prenantes;
- Organiser des séances de débriefing avec chaque membre de l'UNCT afin d'obtenir le retour et commentaires de l'équipe d'évaluation ;
- Renseigner le rapport d'évaluation pour publication et diffusion; et
- Appuyer le Comité Directeur dans le suivi du Management response.

Pour le contrôle de la qualité des termes de référence, du rapport de démarrage (inception report) et du rapport d'évaluation final - y compris pour le contrôle qualité externe par UN DCO, les checklists de contrôle qualité de l'UNEG (2010) doivent être utilisées.

3.3 Le Groupe Consultatif

Le Groupe consultatif apportera un appui au processus d'évaluation, en veillant à ce que l'évaluation aborde correctement les questions d'importance pour les différents ministères / agences et autres parties prenantes clés impliquées et que les évaluateurs aient accès aux sources d'information pertinentes.

En plus de promouvoir l'appropriation et l'adhésion aux résultats de l'évaluation, le Groupe consultatif aura pour responsabilités de :

- Faciliter le processus d'évaluation, en aidant l'équipe à identifier et accéder au gouvernement et aux autres parties prenantes;
- Commenter le projet de rapport (version draft) ;
- Soutenir l'organisation de l'atelier des parties prenantes;
- Faciliter la diffusion du rapport d'évaluation dans le pays.

3.4 Le Conseiller en évaluation (UN DCO)

Le conseiller en évaluation d'UN DCO supervisera le processus pour garantir l'indépendance et la qualité de l'évaluation. Le conseiller en évaluation a pour responsabilités de :

- Valider la sélection de l'équipe d'évaluation, confirmant les références professionnelles des membres de l'équipe et l'absence de tout conflit d'intérêts;
- Établir un canal de communication direct pour l'équipe d'évaluation ;
- Réviser le rapport de démarrage (inception report), vérifier si l'approche et la méthodologie proposées sont conformes aux critères de qualité ;
- Recevoir la première et la dernière version du rapport pour garantir la transparence du processus et s'assurer que l'équipe d'évaluation a travaillé dans des conditions optimales; et
- Effectuer un contrôle de qualité externe du projet de rapport (version draft) et approuver le paiement une fois que tous les problèmes en suspens ont été résolus de manière satisfaisante.

En outre, UN DCO devra :

- Fournir une interface globale pour la diffusion publique du rapport;
- Synthétiser occasionnellement les résultats et compiler les enseignements tirés des évaluations et les renvoyer à l'UNCT, aux directoires des agences et aux organes directeurs, le cas échéant;
- Tenir un registre des versions drafts et de l'audit trail.

L'UNEG, dans son rôle de soutien devra :

- Fournir des conseils techniques pour les documents d'orientation, ainsi que pour les cas individuels, sur demande;
- Soutenir UN DCO dans son rôle de supervision, si nécessaire, en fournissant un soutien pendant la période de transition;



- Soutenir l'élaboration de nouveaux documents d'orientation, outils et modèles, un projet de cadre politique et d'autres documents d'appui pendant et après la période de transition; et
- Faciliter la coordination des évaluations des agences, dans la mesure du possible.

ANNEXES

I. Liste des membres du Comité Directeur

- Mme Giovanna Barberis, Coordinatrice résidente a.i, Représentante de l'UNICEF, co-présidente du Groupe Travail de Suivi & Evaluation (GTSE) et co-présidente du Comité Directeur
- M. Abdellah Ben Mellouk, Directeur de la Coopération du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger et co-président du Comité Directeur
- M. Abdelouahhab El Jabri, Gouverneur chargé de la Coopération et de la Documentation à la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur et co-présidente du « gouvernance démocratique et régionalisation avancée »
- Mme Leila Rhiwi, Représentante d'ONU Femmes, co-présidente du « gouvernance démocratique et régionalisation avancée » et présidente du Groupe Thématique Genre « GTG »
- M. Rachid Firadi, Chef de la Division de la Coopération Internationale, Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement et co-président du Groupe de résultats « développement inclusif et durable »
- M. Edward Christow, Représentant du PNUD et co-président du Groupe de résultats « développement inclusif et durable »
- M. Abdelouahab Belmadani, Directeur de la Planification et des Ressources Financières au Ministère de la Santé et co-président du Groupe de résultats « Santé »
- Mme Maryam Bigdeli, Représentante de l'OMS et co-présidente du Groupe de résultats « Santé »
- M. Malak Tazi, Directeur Adjoint à la Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Privé, Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et co-président du Groupe de résultats « Education »
- M. Behzad Noubary, Représentant adjoint de l'UNICEF et représentant de la co-présidente du Groupe de résultats « Education »
- M. Larbi Tabit, Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et co-président du Groupe de résultats « inclusion économique et réduction des inégalités et des vulnérabilités »
- M. Luis Mora, Représentant de UNFPA et co-président du Groupe de résultats « inclusion économique et réduction des inégalités et des vulnérabilités »
- M. Said Laith, Directeur du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne au Ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et co-président du Groupe de résultats « développement rural inclusif, intégré et durable »
- Mme Florence Rolle, Représentante de la FAO et co-présidente du Groupe de résultats « développement rural inclusif, intégré et durable »



- M. El Hassan El Mansouri, Secrétaire Général de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) et co-président du Groupe Travail de Suivi & Evaluation (GTSE)
- Equipe de Pays (UNCT) du SNUD Maroc